



DECISION DU MAIRE

N° 484

DATE
18 juin 2024

Modification de la décision n°443 du 3 juin 2024, portant attribution des lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et déclaration sans suite des lots 1 et 2 du marché n°23-003, relatif à la fourniture de pièces automobiles, pneus neufs et rechapés, huiles et accessoires nécessaires à l'entretien courant du parc automobile de la Ville de Poissy (8 lots)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R. 2185-1 et suivants relatif à l'abandon de la procédure,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°443 du 3 juin 2024 portant attribution des lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et déclaration sans suite des lots 1 et 2 du marché 23-003 relatif à la fourniture de pièces automobiles, pneus neufs et rechapés, huiles et accessoires nécessaires à l'entretien courant du parc automobile de la Ville de Poissy,

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la décision n°443 au niveau de la déclaration sans suite du lot 2 relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes,

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 2,

DÉCIDE :

Article 1 :

La décision n°443 du 3 juin 2024 portant attribution des lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et déclaration sans suite des lots 1 et 2 du marché 23-003, relatif à la fourniture de pièces automobiles, pneus neufs et rechapés, huiles et accessoires nécessaires à l'entretien courant du parc automobile de la Ville de Poissy, est modifiée comme suit :

« 2 – D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure pour des lots 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et le lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes car le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer les lots de cette consultation sans suite pour motif d'intérêt général due à une insuffisance de concurrence »

Est remplacé par :

« 2 – D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure pour le lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et le lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes car le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer le lot 1 sans suite pour motif d'intérêt général due à une insuffisance de concurrence et de déclarer le lot 2 infructueux suite à l'absence d'offres »

Et :

« Article 4 : De déclarer la procédure de passation du lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et du lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sans suite pour motif d'intérêt général due à une insuffisance de concurrence et de relancer une nouvelle procédure »

Est remplacé par :

« Article 4 : De déclarer la procédure de passation du lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes sans suite pour motif d'intérêt général due à une insuffisance de concurrence et de déclarer le lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes infructueux suite à l'absence d'offres »

Article 2 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 01/07/2024